

Collège National des Experts Architectes Français

Organisme de formation

N° SIRET : 309 420 792 000 66 APE : 9499 Z

FORMATION INITIALE A L'EXPERTISE JUDICIAIRE

Le CNEAF, fidèle à sa vocation de former les architectes à l'expertise depuis 1969, propose un cycle de formation cohérent basé sur les connaissances indispensables à l'exercice de cette spécialité.

Le Collège assure également des formations continues : des Tables Rondes Nationales Techniques et Juridiques» à Paris, un congrès par an et des colloques en région.

Une attestation de formation est délivrée au professionnel à l'issue de ces manifestations.

▪ L'activité d'expert

L'expert, fort d'une expérience reconnue, est habilité à rendre un avis technique à une juridiction qui en présente le besoin. L'expert judiciaire est assermenté. Lui sont demandés honneur, probité, expérience et qualification.

Chargé d'une mission d'instruction, l'expert est réputé compétent, efficace, clair et rigoureux. Ces qualités s'obtiennent par une remise en question constante de ses connaissances et ce, notamment par le biais de la formation continue. Il est donc indispensable pour l'expert d'assister le plus possible à des cycles de formations.

Pour devenir expert judiciaire, le professionnel doit adresser un dossier de candidature complet près le tribunal de grande instance dans le ressort duquel il exerce son activité professionnelle, avant le 1^{er} mars de chaque année. Après acceptation du dossier, il sera inscrit sur une liste établie à la cour d'appel. Cette inscription est faite à titre probatoire pour une durée de trois années, au terme desquelles l'expérience de l'intéressé, ses formations et l'acquisition de ses connaissances juridiques indispensables à la bonne réalisation de ses missions sont évaluées. Chaque réinscription, valable cinq ans, nécessitera la constitution d'un dossier de candidature qui passera devant une commission d'experts et de magistrats.

L'expert peut également intervenir en tant que conciliateur, médiateur ou arbitre.

▪ Objectifs de la formation

La formation du CNEAF s'adresse aux architectes et aux professionnels du bâti en leur apportant les savoirs liés à la procédure d'expertise.

À l'issue de notre formation, le professionnel aura acquis la maîtrise de la pratique de l'expertise judiciaire, des notions fondamentales de droit et des règles de procédure appropriées au déroulement d'une expertise.

Il recevra une **attestation de formation** justifiant sa participation.

▪ Publics visés

- Être architecte diplômé et inscrit au Conseil National de l'Ordre des Architectes
- Ou être un professionnel avéré du bâti.
- Justifier d'une expérience professionnelle de 10 ans.
- Avoir 35 ans minimum et moins de 70 ans.

▪ Durée, dates et lieu de la formation

16 heures réalisées en une seule session,
réparties sur **1 journée et 2 demi-journées ou 2 journées.**

Dates : Voir page 4

Lieu : Voir page 4

▪ Le programme

Voir document Présentation de la formation

Le programme détaillé sera fourni en annexe de la convention qui sera envoyée une fois acceptation de votre dossier.

▪ Coût et prise en charge de la formation :

1600 € TTC (association loi de 1901, le CNEAF n'est pas assujéti à la TVA).

Le déjeuner de la journée complète est pris en charge par le Collège.

Le règlement est à envoyer par chèque libellé au Collège National des Experts Architectes Français. Il sera débité après le suivi de la formation.

Une prise en charge est possible selon votre statut auprès :

- du FIF-PL pour les professions libérales (250 €),
- du FAFIEC ou de l'OPCA-PL pour les professionnels salariés,
- de Pôle Emploi si vous êtes demandeur d'emploi.

Prévoir de faire la demande auprès de l'organisme concerné avant le début de la formation.

■ Modalités d'inscription

Pièces à joindre à votre dossier :

- Photocopie recto verso d'une pièce d'identité en cours de validité
- Photocopie recto verso de votre carte professionnelle 2012 d'inscription à l'Ordre des Architectes
- Photocopie des deux derniers diplômes obtenus
- 2 photos d'identité
- La demande d'inscription (ci-jointe) dûment complétée
- Un curriculum vitae
 - Votre règlement par chèque à l'ordre du CNEAF
 - (possibilité de joindre 2 chèques qui seront encaissés à un mois d'écart).

Le dossier sera à expédier :

Par voie postale uniquement à l'adresse suivante :

CNEAF – Collège National des Experts Architectes Français
Ancien Couvent des Récollets
148 rue du Faubourg Saint Martin
75010 PARIS

Votre contact :

Mireille MOUSSY.

☎ : 01 40 59 41 96 ou 07 86 91 02 20

✉ : cneaf.experts@gmail.com



FORMATION INITIALE À L'EXPERTISE JUDICIAIRE

DEMANDE D'INSCRIPTION

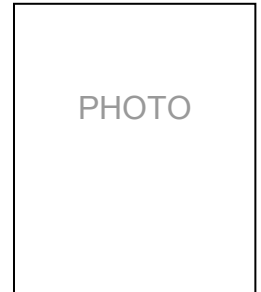
À retourner avec les pièces demandées

▪ **État civil**

NOM et Prénom :
Date de naissance :

▪ **Coordonnées**

Adresse personnelle :



Adresse de votre lieu de travail :

Téléphone fixe :

Téléphone portable :

Courriel :

▪ **Date et lieu de la formation**

Lieu	Date	Cocher votre CHOIX
PARIS 10e	3 - 4 juin 2014	
PARIS 10e	19 - 20 novembre 2014	

▪ **Votre situation actuelle**

Votre fonction :

Date d'inscription à l'Ordre des Architectes :

Numéro d'inscription à l'Ordre des Architectes :

Etes-vous ?

En profession libérale

Salarié, si oui, Nom de l'entreprise :

Nom du dirigeant :

Adresse :

Demandeur d'emploi

Autre. Merci de préciser :

▪ **Préciser si vous demandez une prise en charge :**

FIF PL

FAFIEC

OPCA

Ci-joint un chèque de 1600 € n° Banque :

Date :

Cachet & Signature